



LE MOT DU MAIRE

Chères Damazanaises et chers Damazanais,

Ceux qui ont eu l'occasion de « monter à la mairie » ont sans doute remarqué un nouveau visage parmi le personnel administratif de notre commune : Sylvie Synais, à qui nous souhaitons la

bienvenue, vient succéder à Cathy Toujas promue « jeune retraitée »! Au nom de tout le Conseil, je tiens à la remercier pour sa collaboration pendant toutes ces années et lui souhaiter une retraite heureuse.

Nous avons eu récemment le plaisir et l'honneur de recevoir, avec le sénateur M. Masset, Mme Delatre ministre chargée du tourisme, qui a confirmé l'importance des bastides dans le développement touristique du Lot-et-Garonne, tout comme celle de la Voie verte, et elle s'est félicitée de la réussite des « Bastides en fête ».

La fin du « ramassage des poubelles » est pour nous tous un véritable changement. Il faut modifier nos habitudes : trier emballages plastique et papiers d'une part, verre d'autre part, mettre les autres déchets dans des sacs (pas plus de 50 litres pour ne pas bloquer la trappe) enfin, il faut tout apporter dans les colonnes de tri disposées en neuf lieux de la commune - des colonnes supplémentaires sont attendues. Je rappelle que la déchèterie est ouverte du mardi au samedi et que le dépôt y est gratuit.

Les personnes qui ne peuvent pas se déplacer jusqu'aux colonnes doivent se signaler à la mairie. Leur situation sera étudiée et une solution sera trouvée.

Des travaux vont démarrer place A. Fallières. Ils vont durer jusqu'à la fin de l'année et la circulation et le stationnement seront perturbés rue Capuran, rue de l'Église et sur la place elle-même ; mais l'église et les commerces resteront accessibles et la circulation autour de la mairie ne changera pas.

Ce chantier, mis en œuvre dans le cadre du programme des « Petites Villes de Demain » revitalisera et apportera un souffle nouveau au cœur de la bastide : deux immeubles entièrement neufs, répondant aux normes environnementales et d'accessibilité, qui accueilleront des séniors et de jeunes adultes.

Trois premiers lots du lotissement de Fouragnan ont été achetés.

Enfin, je vous en fais la confidence : un boucher m'a assuré qu'il sera prêt à nous proposer le gigot de Pâques... dans son commerce, rue Thiers!

Le maire,

Michel Serena

SON DERNIER CONSEIL



Le mardi 11 février, Mme Cathy TOUJAS, a participé une dernière fois à la réunion du Conseil municipal.

Lauréate du concours organisé par le CDG47 (Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de Lot-et-Garonne), elle a rejoint la mairie de Damazan le 1^{er} août 1983 comme « agent de bureau ».

Directrice Générale des Services depuis le 15 juillet 2008, elle quitte maintenant ce poste pour se consacrer à d'autres fonctions : celles de retraitée !

C'est Mme Sylvie SYNAYS, Damazanaise depuis vingt ans, qui prend la relève. Elle apporte avec elle une belle expérience acquise à la mairie de Puch puis à la chambre d'agriculture en tant qu'assistante de direction depuis 2014.

VISITE MINISTÉRIELLE DANS LA BASTIDE

Vendredi matin, le 14 février, M. Michel SÉRÉNA a accueilli à la mairie Mme Nathalie DELATRE ministre chargée du tourisme, en visite officielle pour échanger sur le développement touristique en Lot- et-Garonne.

La ministre était accompagnée du préfet M. Daniel BARNIER, du sénateur M. Michel MASSET, du souspréfet M. Michel GOURIOU ainsi que de plusieurs élus locaux : M. Guy CLUA président des Maires Ruraux de Lot-et -Garonne, M. José ARMAND président de la Communauté des Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas et des conseillers départementaux Mme Valérie TONIN et M. Ludovic BIASOTTO.



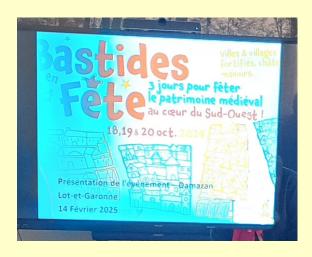
M. François DAILLEDOUZE président de l'Association des Bastides 47, a également pris la parole pour souligner l'importance de ces trésors architecturaux dans le paysage touristique régional.

Il a rappelé leur histoire, leur rôle dans l'aménagement du territoire et l'intérêt croissant qu'ils suscitent auprès des visiteurs. La ministre s'est dite impressionnée par leur richesse patrimoniale et a assuré son soutien aux projets visant à promouvoir ces sites emblématiques.

Cette visite marque une étape importante dans la mise en valeur des bastides et du

tourisme local.

Mme TONIN, qui a rappelé le succès remporté par le week-end des « *Bastides en Fête* » les 18, 19 et 20 octobre 2024, a annoncé que l'événement serait reconduit les 25 et 26 octobre prochains, pendant les vacances d'automne.





VIE MUNICIPALE

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 17-12-2025

<u>Présents</u>: M. Michel SÉRÉNA, Mmes Christine AGOSTI, Isabelle DE LONGHI, MM. Stéphane MOLENA Stéphane ROSSATO; Mmes Nathalie BACARISSE, Marie-Pascale BALDAZZINI, Sylvie DELAURIER, Nathalie JOUSSE, Murielle PAGNONCELLI; MM. Daniel CHABOT, Denis GHIRARD,

MAIRIE

<u>Absents/Excusés</u>: Françoise DUBOURG (pouvoir à Stéphane ROSSATO); Michel MASSET, Jean-Michel SARTORI (pouvoir à Michel SÉRÉNA).

1 – <u>CESSION DE TERRAIN - ANTENNE</u> FREE

La société Celland Estate Management France se substitue à Cellnex France pour l'acquisition d'une parcelle de 105 m² au prix de 50 000 € ce qui entraîne la résiliation de la convention d'occupation du domaine public conclue en 2020 avec Free Mobile. Des servitudes de passage et de tréfonds seront établies, les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. M. le Maire est chargé des démarches nécessaires et autorisé à signer les actes afférents.

2 – OUVERTURE DE DRÉDITS 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorise l'engagement de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2025, dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette. Cette mesure vise à assurer la continuité des projets en cours et à gérer d'éventuels imprévus.

Opération	Article	Désignation	Total Budget	Ouverture crédit 25 %
10	ÉGLISE		17 315,00	4 328,75
	21318	Autres bâtiments publics	17 315,00	4 328,75
10003	RÉSEAUX DE VOIRIE		11 000,00	2 750,00
	2151	Réseaux de voirie	11 000,00	2 750,00
10005	RÉSEAU D'ÉLECTRIFICATION		13 000,00	3 250,00
	21351	Bâtiments publics	2 000,00	500,00
	21534	Réseaux d'électrification	11 000,00	2 750,00
10020	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX		40 000,00	10 000,00
	21311	Bâtiments administratifs	23 000,00	5 750,00
	21321	Immeubles de rapport	17 000,00	4 250,00
10022	ACHAT MATÉRIEL		50 025,58	12 506,40
	215731	Matériel Roulant	30 025,58	7 506,40
	2158	Autres install., matériel et outillage techniques	20 000,00	5 000,00
10026	FLEURISSEMENT		8 200,00	2 050,00
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 200,00	2 050,00

Opération	Article	Désignation	Total Budget	Ouverture crédit 25 %
10049	ACQUISITIONS & VENTES		3 000,00	750,00
	2111	Terrains nus	3 000,00	750,00
10058	R	ÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE	358 600,00	10 000,00
	21312	Bâtiments scolaires	358 600,00	10 000,00
10061	RÉESAUX D'EAU & D'ASSAINISSEMENT		2 000,00	500,00
	2113	Terrains aménagés autres que voirie	2 000,00	500,00
10063		TRAVAUX DIVERS	25 330,58	6 332,65
	21312	Bâtiments scolaires	25 330,58	6 332,65
10065	TRAVAUX MAIRIE		26 000,00	6 500,00
	21311	Bâtiments administratifs	26 000,00	6 500,00
10066	RESTAURATION DIGUE LAC		32 400,00	8 100,00
	2113 Terrains aménagés autres que voirie		32 400,00	8 100,00
10067	COLOMBARIUM		8 000,00	2 000,00
	21316	Equipement du Cimetière	8 000,00	2 000,00
10068	PARCOURS DE SANTÉ ÉCOLE		41 500,00	10 375,00
	2113	Terrains aménagés autres que voirie	41 500,00	10 375,00
10069	TRAVAUX CENTRE DE LOISIRS		1 200,00	300,00
	21318	Autres bâtiments publics	1 200,00	300,00
37	BOUCHES INCENDIE		5 000,00	1 250,00
	21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense civile	5 000,00	1 250,00
		TOTAL	650 571,16	80 992,79

Le Conseil décide d'ouvrir les crédits nécessaires pour les articles tels qu'inscrits dans le tableau ci-dessus et autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025.

3 - TARIFS COMMUNAUX 2025



Loyers communaux

Le Conseil limite la revalorisation des loyers communaux à 2 points malgré une hausse de référence de 4,58 points afin de préserver le pouvoir d'achat des locataires. Les nouveaux montants des loyers applicables au 1^{er} janvier 2025 sont fixés selon le tableau présenté en séance.

Ancienne école des filles :

Rez-de-chaussée	357,00€
Logement 1 ^{er} étage	385,00€
Logement 2 ^{ème} étage droite	268,00€
Logement 2 ^{ème} étage gauche	268,00€

Rue de l'Église - Place du Maréchal Foch (ancienne caserne des Sapeurs-Pompiers) :			
Logement étage au n° 11	268,00 €		
Groupe Scolaire Louis Bacqué:			
Logement gauche	495,00 €		
Logement droit	475,00 €		
Rue Capuran :			
Logement au n° 3	349,00 €		
Logement au n° 2 - Presbytère	306,00 €		
Rue de l'Église - Place du Maréchal Foch :			
Garage au n° 3	70,00 €		
Garage au n° 5	70,00 €		
Garage au n° 7	70,00 €		
Avenue des Landes (ancienne caserne des Sapeurs-Pompiers):			

Allocation de vétérance aux Sapeurs-Pompiers :

Le Conseil Municipal fixe à 290 € l'allocation de vétérance 2025 pour les Sapeurs-Pompiers retraités. Les allocations partielles seront calculées au prorata des droits acquis.

323,00€

4 - BUDGET/RÉGULARISATION DE COMPTE

Régularisation du compte de tiers

Local au n° 5

Le Conseil Municipal autorise l'apurement du compte 458 « opérations d'investissement sous mandat » présentant un solde débiteur ancien de 133 026,53 €, par une écriture de régularisation sur le compte 1068, sans impact budgétaire.

Correction d'amortissements sur exercices antérieurs.

Le Conseil approuve la correction des amortissements sur exercices antérieurs, conformément à la demande du Service de Gestion Comptable d'Agen.

5 – MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

M. le Maire rappelle que le régime indemnitaire RIFSEEP, mis en place pour la fonction publique d'État et transposable à la fonction publique territoriale, nécessite une mise à jour pour inclure les agents de maîtrise et auxiliaires de puériculture territoriaux.

I - Bénéficiaires

L'IFSE est attribuée aux agents titulaires, stagiaires et contractuels des cadres d'emplois suivants : attachés territoriaux, adjoints administratifs, agents de maîtrise, adjoints techniques, animateurs, ATSEM, agents sociaux, auxiliaires de puériculture et rédacteurs.

II - L'IFSE (l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

• Détermination des groupes de fonctions et des montants plafonds :

Les emplois sont classés au sein de différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

<u>Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard</u>:

Responsabilité d'encadrement direct ; niveau d'encadrement dans la hiérarchie ; responsabilité de coordination ; responsabilité de projet ou d'opération ; ampleur du champ d'action.

Technicité, expertise ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions

Connaissance ; niveau de qualification requis ; autonomie ; initiative ; difficulté.

Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel

Tension mentale ; relations internes ; relations externes ; responsabilité matérielle ; vigilance.

Les montants annuels plafonds varient selon la catégorie et la fonction, avec modulation en fonction de l'expérience. Un réexamen est prévu en cas de changement de poste, grade ou tous les quatre ans. L'IFSE est versée mensuellement et proratisée selon le temps de travail.

III. Le complément indemnitaire (CIA)

Attribué annuellement en fonction de l'évaluation annuelle, selon des critères tels que l'investissement, les résultats obtenus et la capacité d'encadrement, il est modulé en fonction des absences et peut être suspendu.

IV. Transition et cumul

Le RIFSEEP remplace les régimes indemnitaires antérieurs et est cumulable avec certaines primes (frais de déplacement, GIPA, heures supplémentaires, etc.).

Après délibération, le Conseil adopte la mise en place de l'IFSE et du CIA à compter du 1^{er} janvier 2025, avec revalorisation automatique dans les limites réglementaires et inscription des crédits au budget annuel.

6 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 et au décret du 14 mars 1986, la commune a sollicité le Centre de gestion pour souscrire un contrat d'assurance statutaire couvrant les frais liés au statut de ses agents.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du courtier RELYENS et de l'assureur CNP pour un contrat de 4 ans (01/01/2025 - 31/12/2028), avec un régime de capitalisation et une résiliation annuelle sous préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL : 14 agents couverts.

- Risques garantis : décès, accident de service, incapacité, maladie de longue durée, maternité.
- Taux de cotisation retenu : 7,09% avec franchise de 10 jours et remboursement des indemnités journalières (IJ) à 75% ou 6,07% avec franchise de 30 jours.

Agents affiliés à l'IRCANTEC : 7 agents couverts.

• Risques garantis : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Taux de cotisation retenu : 1,15% avec franchise de 10 jours et remboursement des IJ à 100%.

Les cotisations seront calculées sur la masse salariale assurée, incluant certaines primes et charges patronales. Le Conseil autorise le Maire à signer les conventions et à verser 3% des cotisations au Centre de Gestion pour frais de gestion.

7 - SOLIDARITÉ AVEC MAYOTTE

À la suite au passage du cyclone CHIDO à Mayotte, la commune de DAMAZAN répond à l'appel à la solidarité nationale lancé par l'AMF et la Protection Civile.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité un don de 200 € à la Protection Civile de Paris pour soutenir les victimes.



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2025

<u>Présents</u>: M. Michel SÉRÉNA, Mmes Christine AGOSTI, Isabelle DE LONGHI, MM. Stéphane MOLENA, Stéphane ROSSATO;

Mmes Nathalie BACARISSE, Marie-Pascale BALDAZZINI, Sylvie DELAURIER, Françoise DUBOURG, Nathalie JOUSSE, Murielle PAGNONCELLI;

MM. Daniel CHABOT, Denis GHIRARD, Jean-Michel SARTORI.

<u>Absents/Excusés</u>: Michel MASSET



1 - <u>VENTE DU CAMPING ET DES GÎTES</u>: Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'achat au prix de 400 000 € et autorise M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette vente et à signer tous les documents afférents.

2- SEM47 - GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE LOTISSEMENT DE FOURAGNAN :

Le Conseil Municipal, par 13 voix « pour » et 1 abstention, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 350 000 €, souscrit par la SEM47 auprès de la Banque des Territoires et destiné à financer la création du lotissement de Fouragnan.

3 - ASSOCIATION DAMAZ'ARTS - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 700 € à l'association Damaz'Arts pour lui permettre de financer des ateliers « argile » (18 prestations de 3h) au bénéfice des enfants fréquentant le Centre de Loisirs, durant l'année 2025.

4 - CENTRE DE SANTÉ DU LAVARDACAIS - COTISATION ANNUELLE :

Le Conseil Municipal par 13 voix « pour » et 1 abstention, accepte de verser une cotisation annuelle d'un euro par habitant pour bénéficier en 2025 des services de l'association de gestion du Centre de Santé du lavardacais.

5 - ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR) – ORGANISATION D'UNE CONCERTATION :

Le Conseil Municipal, après discussion, demande aux membres de la Commission « environnement » d'engager une réflexion pour identifier sur le territoire communal des secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable, puis de proposer les modalités de mise en place d'une concertation avec le public, ce qui permettra ensuite de définir définitivement les ZAEnr.

6 - <u>APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS DU SIVU</u> (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) <u>DU CHENIL</u> FOURRIÈRE DE LOT-ET-GARONNE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts telle que présentée et votée par le Comité Syndical du SIVU le 11 décembre 2024.

7 - <u>SUPPRESSION DES RÉGIES DE RECETTES «BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE» ET « MANIFESTATIONS</u> CULTURELLES » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer les régies de recettes « bibliothèque municipale » et « manifestations culturelles » à compter du 1^{er} janvier 2025.

QUESTIONS DIVERSES:

➡ M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation votée par le Comité
Syndical du SIVU du Chenil de Lot-et-Garonne, portant la cotisation annuelle de 1,35 €/
habitant à 2,25 €/habitant.

De nombreux maires ont d'ores et déjà manifestés leur désaccord et saisi l'Association des Maires du Lot-et-Garonne afin de trouver un compromis qui pourrait aboutir à une nouvelle délibération pour les cotisations 2025. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient cette initiative.



LE COMPTE-RENDU INTÉGRAL DE CHAQUE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EST CONSULTABLE À LA MAIRIE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Jeudi 6 mars et jeudi 3 avril

« dictée » à 14 h - « club lecture » à 15 h



Mercredi 19 mars à 18 h 30, La FNACA organise au monuments aux morts, un hommage à l'ensemble des victimes, civiles et militaires, tombées pendant la guerre d'Algérie et les combats de la Tunisie et du Maroc.

DEPUIS LE LUNDI 3 FÉVRIER



ARRÊT DU RAMASSAGE PORTE-À-PORTE

Les sacs de déchets sont apportés dans les **colonnes noires** :



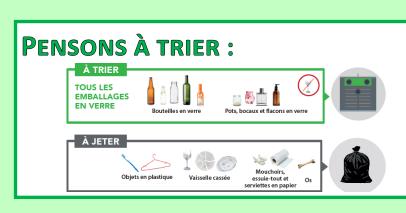
Ordwas Minagers Description of the control of the

Sacs de 50 litres <u>Maximum</u> !



Les personnes ne pouvant se déplacer doivent prendre contact avec la mairie :

Tél. 05 53 79 40 15





TRAVAUX PLACE ARMAND-FALLIÈRES

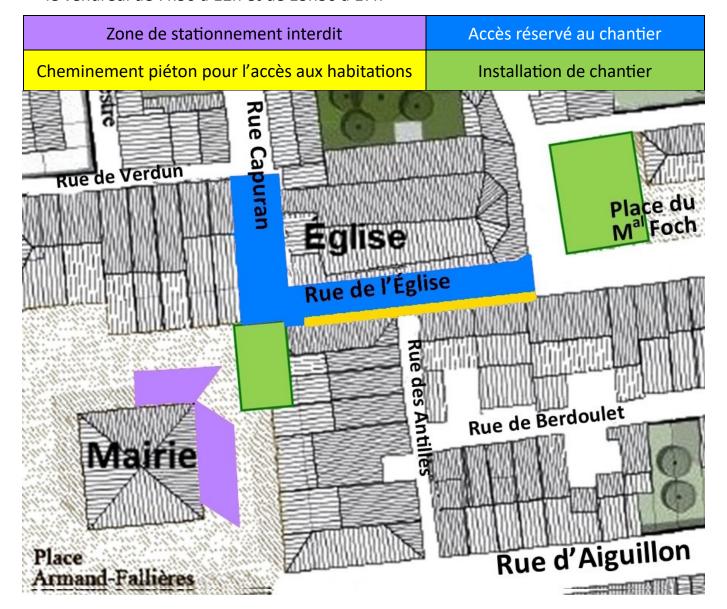
La création par la SEM47 d'une résidence de douze logements et un espace partagé sur la place Armand Fallières a commencé. Ces travaux importants, qui sont prévus pour la durée d'un an, débutent par la complète démolition intérieure du bâtiment et nécessitent un aménagement de l'espace public, comme indiqué sur le plan ci-dessous.

- → suppression de zones de stationnement côtés est et nord de la mairie.
- → place du Maréchal Foch réservée au chantier.
- → rue Capuran interdite devant l'église, de la place à la rue de Verdun.
- → Rue de l'Église interdite jusqu'à la place du Maréchal Foch (sauf pour l'accès piéton aux habitations)

Le chantier sera ouvert :

- du lundi au jeudi de 7h30à 12h et de 13h30 à 18h
- le vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h





Nous présentons aux riverains et à tous les Damazanais nos sincères excuses pour les désagréments et la gêne causés par les travaux en cours. Nous faisons tout notre possible pour en limiter l'impact et vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

SEM47 Sophie DEGHAYE: 06 86 16 31 07 - Cabinet DE LA SERRE J.-B. CHARRON: 06 74 33 63 89

VIE ASSOCIATIVE



- Possibilité de modifications en fonction de la météo.
- Tout licencié au club peut organiser une reconnaissance de rando hors programme.

RANDONNÉES DU JEUDI:

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements	
6 mars	13 h	FERRENSAC/ISAC	Guy GASTON	06 74 64 89 04
13 mars	10 h 15	SAINT-LÉON (voir infos de Jacky)	JJacques FARBOS	06 77 76 21 26
20 mars	13 h 15	MONTPEZAT D'AGENAIS	Michel BILLAUD	06 76 03 74 99
3 avril	10 h 15	CONDOM - VALENCE-SUR-BAÏSE	JJacques FARBOS	06 77 76 21 26
10 avril	<u>9 h 45</u>	BISTAUZAC (Gontaud-de-Nogaret)	Michelle MILCENT	06 40 12 33 68
17 avril	9 h	STE-MAURE-DE PEYRAC	Daniel CACHAU	06 08 12 24 96
24 AVRIL	<u>8 h 30</u>	FUMEL (voir infos de Jacky)	JJacques FARBOS	06 77 76 21 26

RANDONNÉES DU WEEK-END:

Date	Départ Damazan (S. des F.)	LIEU	ANIMATEURS à contacter pour renseignements	
2 mars	<u>7 h</u>	SOLOMIAC (Gers) « <i>La rando des jonquilles »</i> inscription 4€ petit-déjeuner offert	Josiane GRATIOLET	06 79 90 16 13
16 mars	<u>13 h</u>	BONNEVAL (Hautefage-la-Tour)	Michel BILLAUD	06 76 03 74 99
30 mars	<u>13 h</u>	POUDENAS	Joël LABAT	06 83 06 06 14
13 avril	9 h	LE SAUMONT	Michel BILLAUD	06 76 03 74 99
27 avril	<u>13 h</u>	MAUVEZIN-SUR-GUPIE	Guy GASTON	06 74 64 89 04

LE COMITÉ DES FÊTES PRÉPARE CARNAVAL !!!

DAMAZAN

Comité des fêtes Depuis des semaines, les membres du Comité découpent, clouent, collent et peignent pour confectionner et décorer les chars de carnaval.











SAMEDIZZAMARS PAMAZAM FETE CARNAVAL

14H: RDV SALLE DES FÊTES, JEUX ET

ANIMATIONS, CRÊPES, BUVETTE

15H: DÉFILÉ DE CHARS

16H3O: M. CARNAVAL EN FEU

CONCOURS DE DÉGUISEMENTS ENFANTS

SOREE 9ATHURIE

REPASSUR RÉSERVATION
ADULTEILE-ENFANTIOE
ROUGAIL SAUCISSE, RIZ
ASSIETTE FROMAGE
TARTE EXOTIQUE
CAFÉ

concours de déguisements adultes soirée dansante

Comité des fêtes



*RÉSERVATION REPAS AVANT LE 17/03: 0674845386 0U 061293778;

AQUITAINE



à bord du bus UNA 47

parking salle polyvalente, 9 rue Larrey 47160 DAMAZAN

LUNDI 17 MARS

10h à 12h = installation du bus, café d'accueil et inscription à bord

14h à 16h = séance YOGA du rire et YOGA des couleurs : bienfaits physiologiques et psychologiques

(MARDI 18 MARS)

10h à 12h = initiation et découverte de la sophrologie : technique thérapeutique

14h à 16h = les bienfaits de l'aromathérapie, théorie et composition d'huiles essentielles

(MERCREDI 19 MARS)

10h à 12h = activité gym douce* : tonicité, équilibre et souplesse

14h à 16h = atelier souvenirs & écriture : un moment de détente créative et de stimulation mentale **JEUDI 20 MARS**

10h à 12h = sécurité routière : préservez votre qualité de bon usager de la route avec une remise à niveau 14h à 16h = séance de réflexologie : autorégulation et auto-guérison du corps avec des auto-massages (VENDREDI 21 MARS)

10h à 12h = rêverie, notes de couleurs... explorez votre créativité et libérez vos émotions en art-thérapie

*tenue et accessoires conseillés : tenue souple et tennis, bouteille d'eau

INFORMATION 05 53 47 69 59 @accueil@una47.fr & INSCRIPTION www.una47.fr







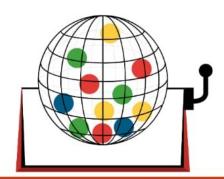








DIMANCHE 30 MARS SALLE DES FÊTES – 14 H 30



ENTRÉE LIBRE DÈS 13H30

ENTRÉES PARCS POUR ENFANTS
VIANDES & VOLAILLES
PANIERS GARNIS
BONS D'ACHATS
CARTON SEC 150 EUROS

BOURRICHE | BUVETTE | PÂTISSERIES



DES NOUVELLES DE DAMAZ'ARTS



Il se passe toujours quelque chose chez les damaz'artistes.

En ce début d'année, c'est l'atelier d'argile qui est en effervescence car, pour quelque temps, c'est Isabelle NUNCQ qui a tenu les manettes. Céramiste passionnée, c'est elle qui a animé l'an dernier les ateliers de modelage au Centre de loisirs de Damazan et ceux destinés aux résidents des trois EHPAD des environs. En quelques séances elle a déployé tout son savoir-faire pour initier les damaz'artistes au modelage d'un buste. L'association tient à lui exprimer ses remerciements pour sa patience mais aussi pour sa bonne humeur et son sourire.





Avis - Annonces - Infos.

« Aux 4 Saveurs »...

C'est le nom que Marina et Fabien JAMME ont donné à leur entreprise de restauration à emporter.



Venus de Port-Sainte-Marie où leur local était devenu exigu, ils se sont installés ici pour régaler les papilles, dans les locaux de la Confluence, voisinant avec l'Agropole damazanaise.

Tout est fait maison avec des ingrédients de qualité : les plats à emporter et les *bowls* à composer soi même, sur place ou en ligne. Même les boissons bio sont d'origine locale.

Un buffet pour un événement ? Une pièce montée personnalisée ?

aux.quatre.saveurs@gmail.com
06 19 24 12 87
282 avenue de la Confluence

DAMAZAN LAC DU MOULINEAU





- Exonération taxe foncière pendant 15 ans
- · TVA à 5.5 % · Prêt à taux zéro
- Et davantage...

INFORMATIONS:

06 64 23 00 77

JOURNÉES PORTES OUVERTES



Venez découvrir en exclusivité le programme neuf "Villas du Lac"

VENDREDI 21 et SAMEDI 22 MARS

De 10h à 18h à Damazan

Lieu-dit "Larapite" là côté du lac du Moulineau)



GAGNEZ UNE CUISINE!

Lors de nos Journées portes ouvertes, une cuisine est OFFERTE* pour toute maison réservée! Ne manquez pas cette occasion unique!

..........

RENDEZ-VOUS LES 21 ET 22 MARS

Damazan, lieu-dit "Larapite"

*Cuisine proposée le jour des portes ouvertes, sur site, pour toute réservation de maison.

OFFRE DE PARRAINAGE

Parrainez un de vos proches et recevez 400€!

PARRAINEZ UN DE VOS PROCHES AU PROGRAMME "VILLAS DU LAC" À DAMAZAN ET RECEVEZ UN CHÈQUE DE 400 €, MÊME SI VOUS N'ÊTES PAS CLIENT.

Offre valable pour toute réservation, jusqu'à épuisement du programme.

Parrain (vous):

Prénom : Téléphone : Filleul (le client): Prénom : Nom: Téléphone : N°de maison réservée :

Complétez et envoyer à l'adresse suivante :

LES PROMOTEURS 10 rue, Palissy - 47000 Agen





La MAIRIE - ☎ 05 53 79 40 15 - ☐ mairie.damazan@collectivite47.fr

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h 15 - Sur rendez-vous l'après-midi

A.S.V.P. (Agent de Surveillance de la Voie Publique) - 2 06 48 83 26 32

Permanence à la mairie le jeudi matin

La BIBLIOTHÈQUE -

© 05 53 79 40 15 -

bibliotheque.damazan@collectivite.fr

Jeudi de 9 h 30 à 12 h et de 17 h à 19 h

La POSTE RELAIS - Tabac-Presse « La Tabatière » 🖀 05 53 93 82 66

Du lundi au vendredi de 6 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 19 h - samedi de 6 h 30 à 12 h 30

La DÉCHÈTERIE - **☎** 05 53 84 97 69

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Le PÔLE ENFANCE

L'ECOLE ÉLÉMENTAIRE - ☎ 05 53 79 47 98 L'ECOLE MATERNELLE - ☎ 05 53 88 00 13 **Le CENTRE de LOISIRS** - **☎** 05 53 88 01 03 **La MICRO-CRÈCHE** - **☎** 05 53 88 60 57

La PMI - (à Tonneins) **2** 05 53 84 17 50)

La DIRECTION du DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DDS)

Permanence jeudi de 9 h à 11 h - Sur rendez-vous : 2 05 53 84 17 50

La M.S.A. - ☎ 05 53 93 94 56 ☐ haryouli.nadia@dlg.mas.fr

Permanence téléphonique le jeudi de 9 h à 12 h Permanence administrative le mardi de 9 h à 12 h au Centre Social d'Aiguillon

UNA de DAMAZAN - ☐ una@unadamazan.fr site: una-damazan-houeilles.webnode.fr (anciennement ASSAD)

■ 05 53 79 37 66 (de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi)

Permanence: lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

EHPAD Capuran (Maison de retraite) - 2 05 53 79 80 00

site: www.lesmaisonderetraiteselection.fr

CENTRE MÉDICO SOCIAL (C.M.S.)

Sur rendez-vous : 2 05 53 84 17 50

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Sur rendez-vous : 2 03 53 79 40 15

AGENTE FRANCE-SERVICES - ☎ 05 53 65 85 14 ☐ confluent-multi-sites@france-services.gouv.fr

Sur rendez-vous : jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h